



**Je soussigné(e)**

Nom .....

Prénom .....

Adresse N° ..... Rue .....

Code Postal ..... Commune .....

**Atteste que je suis bien :**

acquéreur d'un vélo à assistance électrique éligible à l'aide de la Communauté de Communes.

**Et je m'engage :**

- à ne percevoir qu'une seule aide de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) pour le vélo objet de la demande de subvention,
- à ne percevoir pour mon ménage pas plus de deux aides de la CCOV pour l'acquisition d'un VAE,
- à ne pas solliciter auprès de la CCOV une aide pour l'acquisition d'un VAE durant les 4 prochaines années,
- à ne pas avoir perçu une aide de la CCOV pour l'acquisition d'un VAE au cours des 4 dernières années.
- à ne jamais avoir bénéficié d'une aide nationale pour un achat du même type,
- à apporter la preuve de la pleine possession du vélo à assistance électrique subventionné dans le délai d'un mois suivant la demande expresse des services de la CCOV,
- à restituer l'aide octroyée par la CCOV, dans l'hypothèse où le vélo concerné viendrait à être revendu dans un délai de 4 ans.

**Sanction en cas de détournement de la subvention :**

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

*[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».*

Fait à .....

le .....

Signature